

# Statuts des entreprises : SA, SARL ou SAS comment s'y retrouver ?

Une quinzaine d'adhérents du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) était réunie pour une séance plénière dont le sujet du jour traitait de la gestion du patrimoine privé et professionnel. Celui-ci était présenté par l'un des membres du CJD, Marc Paquier, expert-comptable. Ce que nous retiendrons surtout de l'exposé, assez technique pour les non-initiés, ce sont les trois principales structures juridiques qui caractérisent nos entreprises.

La société anonyme permet « de rechercher ses capitaux en faisant appel au public et en offrant aux épargnants, en échange de leurs investissements, des titres », explique le jeune dirigeant. Sa constitution suppose la réunion de sept actionnaires pour un capital minimum de 37 000 euros. La SA est gérée par un conseil d'administration (choisi par les actionnaires



**Hôtel des Alpes (Bonneville), jeudi 25 mars. Une partie des membres du CJD Mont-Blanc lors de la séance plénière qui était consacrée à la gestion du patrimoine privé et professionnel du dirigeant.**

fixé par les statuts », précise l'expert comptable.

Une SARL est une société à responsabilité limitée dirigée par un ou plusieurs gérants. Ce ou ces derniers pouvant être révoqués librement pas les associés dont le nombre est limité à deux. « Le capital est librement

l'organisation et le fonctionnement sont encadrées par la loi, « ils sont offerts à l'imagination des associés dans le cas d'une SAS », souligne Marc Paquier. Toutefois, à noter que « le conjoint peut revendiquer la qualité d'associé dans une SARL, ce qui n'est pas le cas dans une SAS », ajoute-t-il.

J.M.